

---

# Communiqué

---

## Crue des eaux – rivière Noire Appel à la vigilance

**Saint-Damien, le 11 avril 2024.** – Nous désirons rassurer la population riveraine de la rivière Noire quant à la crue prochaine des eaux de cette dernière.

Pour l’instant, un débit normal est observé, mais celui-ci tend à la hausse. Nous observons de près la situation et sachez que nos équipes sont prêtes à intervenir en cas de besoin. Surveillez nos publications.

---

### VOICI QUELQUES SIMPLES CONSEILS À APPLIQUER

#### Pour limiter les dégâts d'une éventuelle inondation :

- Vérifiez le bon fonctionnement de vos pompes d'évacuation d'eau au sous-sol. (communément appelée « *sump pump* ») et la fermeture étanche de votre clapet antiretour d'égout;
- Rangez en hauteur ou retirez du sous-sol les objets pouvant être endommagés par l'eau;
- Rangez les objets qui pourraient être emportés par le courant (chaises de jardin, quai, etc.);
- Assurez-vous d'avoir une trousse d'urgence 72 heures et déterminez à l'avance un endroit où vous pourriez trouver refuge (famille, amis, etc.);
- Dégagez vos puisards, gouttières et rigoles de toute entrave à l'évacuation d'eau (glace, branches, feuilles d'arbres, etc.).

**Suivez l'état des rivières et des conditions météorologiques.**

#### Pendant les inondations :

- Fermez l'électricité si l'eau commence à monter et se rapproche d'éléments électriques. Assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et sécuritaire avant de couper le courant. Au besoin, faites appel à Hydro-Québec ou un maître-électricien pour faire interrompre l'alimentation en électricité;
- Fermez l'entrée principale du gaz naturel ainsi que les robinets des bouteilles et réservoirs de propane ou mazout si ceux-ci menacent d'être inondés;

- Si l'eau refoule par le drain de plancher ou les conduites d'égout, bouchez-les avec un linge;
- Suivez la situation des inondations auprès des réseaux sociaux, Facebook de la municipalité de Saint-Damien, à la radio, à la télévision ou sur Internet;
- Vous pouvez installer des pompes afin d'évacuer l'eau de votre domicile ou de l'enceinte de votre digue tout en respectant les consignes d'utilisation du fabricant, selon les types de pompe et de source d'alimentation retenus.

### **Respectez les consignes de sécurité transmises par les autorités en cas d'inondation.**

#### **Après l'inondation :**

Au moment de réintégrer votre résidence, ne consommez pas l'eau du robinet avant d'en avoir obtenu l'autorisation de la municipalité ou avoir procédé à une analyse d'eau. À la première ouverture, laissez couler l'eau quelques minutes, au besoin faites bouillir l'eau avant de consommer. Vérifiez que l'eau des puits est potable avant de la consommer.

- Désinfectez les objets et jetez les aliments et les médicaments ayant touché aux eaux d'inondation;
- Faites inspecter l'installation électrique et les appareils de chauffage par un maître électricien avant de les rebrancher;
- Dressez un inventaire des dommages, prenez des photos et marquez la hauteur que l'eau a atteinte, puis informez votre compagnie d'assurance et la municipalité en cas de rénovation;
- Procédez rapidement à la démolition et à la décontamination des parties de votre maison ayant été inondées afin d'éviter la moisissure. Au besoin, faites appel à une entreprise spécialisée;
- Vérifiez si vous êtes admissible à une aide financière du ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Vérifiez si vous êtes admissibles à une aide financière d'autres organismes (Croix-Rouge, etc.);
- Contactez le Service de l'urbanisme pour faire une demande de permis de rénovation.

#### **Les conséquences d'une inondation sont nombreuses :**

Contamination des biens, des bâtiments et de la nourriture par moisissures, routes fermées ou endommagées, pannes électriques, évacuation du domicile ou du lieu de travail, accidents et noyades, etc. Demeurez toujours prudents en cas d'inondation, votre sécurité nous tient à cœur!

Urgence : 911 / Info-Santé : 811

Sécurité publique Canada : [www.preparez-vous.gc.ca](http://www.preparez-vous.gc.ca)

Hydro-Québec : [www.hydroquebec.com/securite/maison/inondation-securite-electrique](http://www.hydroquebec.com/securite/maison/inondation-securite-electrique)

**ATTENTION!** Il est important de ne pas utiliser de pompe à moteur, de génératrice ou tout autre équipement utilisant un combustible (propane, essence, diesel) à l'intérieur de la résidence ou à proximité, ceci afin d'éviter une intoxication au monoxyde de carbone.